

# LE PROCESSUS DE LA DÉFENSE CONTRE LA MER

## EXEMPLE DE LA CÔTE OUEST DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

Dans un premier temps nous énumérerons et expliciterons les données physiques, budgétaires et politiques peu contestables dans ces domaines.

### LES MÉCANISMES PHYSIQUES

1. L'origine des sédiments qui engraisent les plages noirmoutrines. Les sédiments qui sont à l'origine des côtes sableuses de notre île ont deux sources : les alluvions de l'estuaire de la Loire et les fonds sableux de l'océan. Ces sédiments sont transportés par différents courants, le plus influent et le plus constant d'entre eux a pour origine la grande houle atlantique de Nord Ouest.  
Les extractions inconsidérées de granulats marins dans des secteurs situés au Nord Ouest de l'île sont donc susceptibles d'affecter cette ressource.
2. L'existence d'une "dérive littorale". Sous l'influence dominante de cette houle de Nord-Ouest le sable qui se dépose sur la côte Ouest "glisse" constamment et plus ou moins régulièrement vers le Sud. Ce transit sédimentaire s'appelle la dérive littorale.  
Si des sédiments sont arrachés à la côte par une tempête cette dérive les évacue. La différence entre ce qui est apporté et ce qui est enlevé définit un budget sédimentaire.
3. L'influence des épis sur la dérive littorale. Tout obstacle (épis ou digue) introduit par l'homme sur le trajet de la dérive littorale bloque en amont les sédiments et provoque un déficit sédimentaire en aval. Il est facile de vérifier que, sur la côte Ouest, les plages s'engraissent au Nord des épis et s'amenuisent au Sud de ces ouvrages.  
Cet amaigrissement est particulièrement spectaculaire au Sud du plus imposant de ces obstacles : la digue du port de Morin.
4. L'influence des enrochements sur le niveau de la plage (ou de l'ex plage) et sur la dune.  
Quand la vague frappe un obstacle dur, elle dissipe son énergie en s'élevant. Quand elle retombe elle met en suspension le sable qui est au pied de l'obstacle et peut ainsi, par son ressac, le transporter vers le large où la dérive littorale le reprend. Le niveau de la plage baisse.  
L'enrochement interrompt ces transferts de sable entre la plage et la dune et cette dernière, sujette à l'érosion éolienne, s'amenuise. L'érosion n'a pas été arrêtée elle a été accélérée. et transférée vers la côte située en aval.  
On peut diminuer l'effet de l'impact de la vague en lui proposant de dissiper une partie de son énergie sur un plan incliné.  
La dune reçoit du sable de la plage, elle lui en restitue aussi. L'enrochement stoppe cet échange, c'est pourquoi on préconise que l'ouvrage dur soit en permanence recouvert d'une couche de sable
5. La montée du niveau de l'océan et l'augmentation de la fréquence des événements climatiques violents : selon les sources, d'ici la fin du siècle, l'élévation du niveau des océans se situera entre 20 cm et 2m ! De toute façon, ce niveau monte. Depuis quelques

années l'augmentation en force et en violence des événements climatiques du type dépressionnaire n'est plus remise en cause.

Mais ! Sur le littoral, restreindre les ressources apportées par l'immobilier n'est pas chose facile. Les difficultés que rencontre la mise en place d'un Plan de prévention des risques d'inondation en sont l'illustration.

6. Les mécanismes saisonniers d'engraissement et de dégraissage des plages. En moyenne, les effets de tempête sont moins importants en été qu'en hiver. En conséquence on constate que le niveau des plages a tendance à monter en été et à descendre en hiver. Il peut ainsi arriver que des ouvrages se dégarnissent de sable en hiver et que le pied de dune soit plus vulnérable.

La plage a besoin d'espace pour évoluer. L'urbanisation en bordure de côte limite leur espace d'évolution.

## ***LES MÉCANISMES BUDGÉTAIRES***

7. Le financement des travaux de défense contre la mer. Quand on considère les mécanismes de financement des budgets de nos collectivités locales on constate que, s'il est possible d'obtenir des subventions de l'État, de la Région, du Département pour des investissements, le budget de fonctionnement ne peut pas être subventionné et reste entièrement à la charge des communes.

Ainsi, en matière de défense contre la mer, la construction des ouvrages est largement subventionnée, l'entretien de ces ouvrages ne l'est pas du tout. Il est économiquement plus facile aux collectivités de construire un nouvel ouvrage que d'entretenir l'ancien. D'autant que, politiquement, un ouvrage monumental (subventionné) peut être facilement mis au crédit de l'action d'un élu. L'entretien discret des ouvrages existants (non subventionné) est beaucoup moins visible.

## ***LES MÉCANISMES POLITIQUES***

8. La défense de la propriété privée. L'élu se doit de prendre en compte les intérêts privés de ses électeurs, c'est ainsi qu'il est amené à favoriser les enrochements : l'enrochement constitue entre la terre et la mer une barrière physique qui donne aux propriétaires un sentiment de sécurité (illusoire) dont l'élu peut tirer avantage.
9. Les conséquences des luttes électorales : les équipes municipales font des choix en matière de défense contre la mer (épaves, enrochements, pieux hydrauliques, ...). Il est de bon ton pour les "oppositions" de critiquer ces choix. Si ces "oppositions" prennent les commandes, leurs choix différeront par principe de ceux de leurs prédécesseurs.
10. Le "bon sens populaire", "nos anciens". Ils font partie des références populistes utilisées dans le discours politique. Dans le cas de notre île, les anciens n'avaient pas à prendre en compte des ouvrages de la taille des ports de l'Herbaudière et du Morin. Instinctivement, quand ils implantaient des épis pour protéger la côte ils utilisaient une technique qui permettait à l'excès de sable de continuer à transiter<sup>1</sup>. Quand ils construisaient leurs maisons ils le faisaient dans des zones non inondables.
11. La valeur incantatoire des études Elles sont obligatoires pour les travaux soumis à autorisation, mais compte tenu qu'elles sont rémunérées par les maîtres d'ouvrage (les

---

<sup>1</sup> Les épis étaient composés d'un assemblage de planches horizontales. Quand, dans la partie de plage en amont il y avait suffisamment de sable, on enlevait les planches supérieures afin que le sable s'écoule en aval.

élus) d'une manière ou d'une autre les bureaux d'études se doivent de prendre en compte leur souhaits.

12. L'ignorance en la matière des électeurs. Cette ignorance au mieux est bien commode, au pire elle est entretenue.

## ***QUELQUES EXEMPLES***

- À partir de la portion de rivage comprise entre le port de Morin et la pointe des Éloux : la construction (subventionnée) de la digue principale du port de Morin a été autorisée par l'État. Cette autorisation était assortie de mesures compensatoires car cette longue digue arrête la dérive littorale et, en conséquence la côte en aval (les plages de l'Épine) devait subir une forte érosion. Ainsi, afin de prévenir cette érosion, l'arrêté préfectoral imposait le transfert, du Nord au Sud de la digue, de 10 000 m<sup>3</sup> de sable tous les ans. En 15 ans cette opération a été réalisée **deux fois !** Les plages ont enregistré un **déficit de 130 000 m<sup>3</sup> de sable<sup>2</sup>**.
- Les autorisations d'encrochements successifs faits sur cette côte étaient assortis de l'injonction de les recouvrir de sable afin de maintenir le transit sableux avec la dune. Cette opération a été quelquefois faite à la pose, jamais en entretien.
- Le fonctionnement des pieux hydrauliques sur la plage des Éloux prévoyait leur rechargement en sable dès qu'ils commenceraient à se déchausser, cela n'a jamais été fait.
- Une étude (approuvée par les services de l'État) préconisait la destruction d'un reste d'épis qui en augmentant l'agitation mettait le sable en suspension et lui permettait de regagner le large. La dernière étude (approuvée par les services de l'État) préconise, sur cette même plage, la construction de 6 épis !

## **PROPOSITION**

Différentes responsabilités systémiques sont ainsi mises en évidence. On note également que, particulièrement en ce domaine, l'information impartiale de électeurs est un devoir démocratique.

Nous proposons que les différents acteurs de la défense contre la mer : l'État, la Région, les députés, le Conseil général, le Préfet, les associations, les citoyens soient rassemblés afin de mettre à plat des problèmes de défense contre la mer qui dépendent souvent des modes de financements. Que le contenu et les résultats de cette réunion fassent l'objet d'une opération médiatique afin que les responsabilités des différents acteurs soient clairement affichées.

Nous nous associerions sans réserve à une telle opération de communication.

---

<sup>2</sup> Il est à remarquer que, dans la dernière étude faite sur cette côte (février 2010), il est noté que le déficit sédimentaire en cinq ans sur cette portion de côte est de 140 000 m<sup>3</sup> !